

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

SESSION ORDINAIRE

L'An deux mille dix huit, le 29 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient absents : Madame Brigitte LEBRIEZ (excusée avec pouvoir à Madame Catherine CHAUNU)

Messieurs Gérard DEVILLERS et Florian FRACHET

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du 07 septembre 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :

- Une délibération pour la convention "éclairage public".
- Dons reçus versés sur le budget de l'épicerie.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - CONVENTION TELETRANSMISSION DES MARCHÉS PUBLICS PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dématérialisation des marchés publics supérieurs ou égaux à 25 000 € H.T. au 1er novembre 2018, il convient de prendre un avenant à la convention pour la transmission des actes avec la Préfecture de la Corrèze.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°01 qui permet l'extension du périmètre des actes par voie dématérialisée à transmettre à la Préfecture et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2 - EMPLOI EPICERIE COMMUNALE

Suite au départ à la retraite de Madame Sylviane RICHARD le 31/12/2018, Monsieur le Maire propose de recruter une nouvelle personne en contrat PEC pour tenir l'épicerie communale.

Suite à divers entretiens d'embauche, Monsieur le Maire a choisi Monsieur Gilles LAFON qui correspond le mieux à la fiche de poste. De plus, il est éligible au contrat aidé dénommé PEC (Parcours Emploi Compétences).

Le Conseil Municipal, (10 voix pour, 3 abstentions, 0 contre) décide :

- D'embaucher Monsieur Gilles LAFON pour tenir l'épicerie communale à compter du 02/01/2019 en contrat PEC pour une durée d'un an, 23h/hebdomadaires.
- De prévoir une somme sur le budget épicerie pour la rémunération de cette personne
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents réservés à cet emploi.

3 - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STATUE DE SAINTE-RADEGONDE ET MAIN DU SAINT-EVEQUE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux cités ci-dessus sont concernés par la convention signée entre le Conseil Départemental et la commune de MEILHARDS, il précise que ces travaux sont supervisés par le Conseil Départemental. L'ensemble de ces travaux se montent à 840,00 € TTC :

- main du Saint-Evêque : 660,00 €
- statue de Sainte-Radegonde : 180,00 €

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise FREYSSINGES de Rosiers d'Egletons, avec 60% de subvention.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

13 voix pour

PATRIMOINE

Monsieur le Maire et Madame Anne-Marie DACEUX rappellent au Conseil Municipal qu'ils ont répondu à une action de TF1 pour la sauvegarde du petit patrimoine.

Pour notre commune, la rénovation du lavoir communal a été proposée. Cette démarche a abouti, une bénévoles rompue à ce genre de travaux a répondu favorablement.

Monsieur le Maire souhaite que les administrés Meilhardois élus ou non participent au groupe de travail et propose que ces travaux puissent être réalisés dans le courant de l'été prochain.

4 - TRAVAUX COUR DES COMMERCES

Les commerçants utilisant la cour interne des commerces ont informé la mairie du mauvais état de celle-ci.

Monsieur le Maire a pris conscience de ces remarques et propose au Conseil Municipal l'opportunité de faire réaliser des travaux par l'entreprise SIORAT pour un montant de 2 688,00 € HT, avec subventions.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

13 voix pour

5 - REGIE DE L'EAU

Monsieur le Maire précise que le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche peut être reporté à la date du 01/01/2026.

Ces services resteront gérés par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter ce report.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

13 voix pour

6 - COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré ses installations d'éclairage public à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze en date du 16 septembre 2016.

Cette compétence est scindée en deux parties distinctes :

- la maîtrise d'ouvrage des travaux (investissement)
- la maintenance et l'exploitation (fonctionnement)

Monsieur le Maire précise qu'actuellement le transfert porte uniquement sur la maîtrise d'ouvrage et propose au Conseil Municipal de transférer la partie fonctionnement.

Ce transfert permettra la mutualisation des coûts, d'où une diminution des frais de maintenance.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

13 voix pour

7 - DONS VERSES SUR LE BUDGET DE L'EPICERIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de verser la somme de 1 260,00 € correspondant à divers dons sur le budget de l'épicerie communale (prévu lors du vote du budget).

Monsieur le Maire remercie les généreux donateurs.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

8 - QUESTIONS DIVERSES

1) - AVANCEE DU PYLONE

Monsieur le Maire est très heureux d'annoncer le début des travaux (cheminement - socle - mise en place...).

2) - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que ces travaux se déroulent correctement, suivant le planning prévu et doivent être terminés mi-janvier 2019.

3) - L'ETANG

Monsieur le Maire apporte quelques précisions au sujet des travaux de l'étang de la Besse et reste optimiste quant à la remise en eau partielle.

Il rappelle la nature de ces travaux :

- fin de la mise aux normes (moine et déversoir de crue)
- nettoyage de certains abords
- faucardage d'une petite partie de l'étang
- création d'une rampe pour la défense incendie.

4) - REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (R.E.U.)

Une refonte de la liste électorale aura lieu en 2019 afin d'intégrer un n° d'identification national à chaque électeur, unique et permanent.

Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale dans le premier trimestre 2019.

Le R.E.U. a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales.

5) - CORRESPONDANT "LA MONTAGNE"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune n'a plus de correspondant pour "La Montagne", il considère que ce manque nuit à la communication voulue par l'équipe municipale en complément du site Internet.

En conséquence, Monsieur le Maire annonce que Madame Marilyn GRANGER sera dorénavant notre nouvelle correspondante.

Il remercie chaleureusement Madame Christiane MAZERBOURG qui, par ses articles et son assiduité, a mis en valeur notre commune.

6) - LECTURE D'UN COURRIER

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Madame Geneviève DUVANT concernant l'éventuel achat d'une parcelle jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal se laissent un temps de réflexion avant de donner une réponse à ce courrier.

7) - NUMEROTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'étude menée par Monsieur Gérard DEVILLERS est pratiquement terminée et sera proposée lors du prochain conseil municipal pour validation.

8) - COURRIERS DE REMERCIEMENTS

Suite à la cérémonie organisée dans notre commune pour la commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, Monsieur le Maire remercie les élus, bénévoles et associations qui ont participé à la réussite de cette journée.

Remerciements reçus de la part de :

Madame RAYMOND, suite au décès de sa mère.

Sébastien et Sandrine LAGRAFEUIL, suite au décès de la grand-mère de Sandrine.

La famille BOURLIATAUD, suite au décès de leur mère et grand-mère.

La séance est levée à 22H15